

TENNIS DE TABLE

Vétérans, seniors, juniors : né(e)s en 2000 et avant

- COMPETITION -

Nom Prénom Né(e) le..... M / F (**)

Adresse

Code Postal Ville Email :

☎ domicile ☎ travail ☎ portable

(**) Masculin/Féminin - Rayer la mention inutile

Merci, le cas échéant, de corriger vos données personnelles dans ce pavé

(*) : L'inscription n'est définitive qu'après l'accord du responsable d'activité, le règlement total de l'adhésion et de la cotisation et la fourniture d'un certificat médical d'aptitude, obligatoire pour l'inscription à la Fédération Française de Tennis de Table. L'absence de ce certificat mi-octobre pourra entraîner l'exclusion de l'adhérent.

ENTRAINEMENTS AU CENTRE SPORTIF SAINT EXUPERY DE VILLEBON

Entraînements dirigés : + de 16 ans

Compétitions : Vendredi : 20h -24h

- Pongistes compétitions : Mercredi 20 h 00 -> 22 h 30
Pongistes loisirs : Jeudi 20 h 30 -> 22 h 30

Jeu libre : Lundi : 16h30-18h00 et 20h-22h
Dimanche : 9h30-13h30

Criterium fédéral (facultatif)

Seniors et Vétérans (nés en 1999 et avant) : 42 €
Juniors 3 (nés en 2000) : 34,50 €

A REGLER		Règlement :	
① Adhésion annuelle ASV :.....	15 €	En espèces	<input type="checkbox"/>
② Supplément extérieur Villebon :.....	+15 €	Coupon sport/chèque ANCV	<input type="checkbox"/>
③ Cotisation annuelle* :	144 €	Chèque à l'ordre de l'ASV	<input type="checkbox"/>
TOTAL ① + ② + ③ :	€	Règlement possible en 3 chèques maximum (avec chiffres ronds sans centime)	

*comprenant la licence FFTT

RESPONSABLES : William PRIOU - Tel : 06 68 93 99 81 et Jérôme GOUJON - Tél : 06 64 78 93 03

Email : contact@asvvillebon.fr

TSVP -->

Reprise des cours mercredi 6 septembre 2017

Informatique et libertés : Le droit d'accès et de rectification des données vous concernant dans notre fichier informatisé (déclaré auprès de la CNIL) peut s'exercer auprès du secrétariat. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de la gestion de l'ASV.

- Droit à l'image : Je refuse que les photos prises lors de l'exercice de cette activité soient utilisées sur le site Internet ou dans les documents de l'ASV destinés au public (si vous ne cochez pas cette case, nous considérons que vous acceptez d'y figurer).



ARTS ET SPORTS A VILLEBON (A.S.V.)

Concernant les demandes d'attestation :

- Toute demande d'attestation (CE, CAF ou tout autre organisme) sera délivrée uniquement en contre partie de la remise au responsable de l'activité ou au secrétariat de l'ASV, du dossier d'inscription complet. Si l'attestation concerne un comité d'entreprise, nous vous remercions de préciser le nom de la société.
Nom de la société :

Il ne sera délivré qu'une seule attestation par an/par personne/par activité **suite à la demande auprès du secrétariat uniquement.**

Concernant les conditions de remboursement :

Toute inscription est définitive pour la saison en cours. En cas de problème médical (certificat à l'appui) ou de déménagement lointain, un remboursement au prorata pourra être envisagé.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Monsieur William PRIOU au 06 68 93 99 81 et Monsieur Jérôme GOUJON au 06 64 78 93 03.

Dans l'espoir de vous revoir à la rentrée, nous vous souhaitons d'agréables vacances.

Bien sportivement,
Le bureau de l'A.S.V.